



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES 2019
ÉVALUATION ORALE SUR LE TRAVAIL PRATIQUE (#3)**

Identification

Nom et prénom du candidat(e) : _____

No d'immatriculation : _____ Courriel : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Nouvelle adresse : OUI NON

Informations utiles

Votre formulaire dûment rempli et signé devra être reçu au secrétariat de l'Ordre **au plus tard le 1^{er} février 2019 avant 16 h**, accompagné d'un chèque daté du 1^{er} mai 2019 couvrant les frais d'inscription.

IMPORTANT

Vous devez joindre à votre formulaire d'inscription : un rapport comportant une brève description d'une opération d'arpentage visée à l'article 34 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* qui constituera le projet (travail pratique) de l'évaluation orale, une page de présentation de ce rapport ainsi que la déclaration relative à l'originalité du travail pratique.

Le rapport doit mentionner :

- 1) la nature de l'opération d'arpentage à effectuer, selon l'article 34 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*;
- 2) l'objet ou le thème sur lequel porte l'opération d'arpentage;
- 3) l'adresse de la propriété;
- 4) le numéro du lot de la propriété;
- 5) la méthode à employer pour l'opération d'arpentage et les étapes de travail;
- 6) L'estimé en temps (minutes) pour réaliser chacune des étapes de l'opération d'arpentage;
- 7) la date et la signature de votre rapport;
- 8) une photo de la propriété, selon le cas (pour les travaux portant sur un certificat de localisation seulement).
- 9) **une photographie** de vous, de type passeport;

DATE DE REMISE DE VOTRE TRAVAIL PRATIQUE, S'IL EST ACCEPTÉ

La date limite de la remise des travaux pratiques est le **3 mai 2019 avant 16 h**.

* Voir le document « Instructions pour le projet de réalisation d'une opération visée à l'article 34 ».

Seuls les travaux pratiques correctement identifiés, en trois (3) copies, dans trois (3) enveloppes distinctes (une copie par enveloppe) seront acceptés. Prendre note que le secrétariat de l'Ordre ne remettra aucun matériel ou enveloppe et ne fera aucune photocopie.

L'évaluation orale sur le travail pratique porte sur l'évaluation du projet (travail pratique) et sur la connaissance des lois et règlements relatifs à celui-ci.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'évaluation professionnelle 2019 pour une reprise sont les suivants :

- Pour une reprise : 328 \$ + taxes = **377.12 \$**

Ces frais sont payables **au plus tard le 1^{er} mai 2019**. En cas d'annulation, des frais d'administration de 164 \$ plus taxes (**188.56 \$**) seront retenus sur les frais d'inscription déjà payés. Le solde vous sera remboursé.

Le candidat ou la candidate doit lire le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* afin de bien comprendre les autres modalités de l'évaluation professionnelle.

Déclaration

En apposant ma signature sur le présent formulaire, je demande à l'Ordre de procéder à mon inscription à l'évaluation orale portant sur le travail pratique, et je confirme avoir lu et compris les informations utiles fournies ci-dessus.

- Je joins au présent formulaire un chèque au montant de _____, encaissable le 1^{er} mai 2019.
- Je m'engage à payer par carte de crédit ou AccèsD au plus tard le 1^{er} mai 2019.

Signature

Date